

Plates-formes

Plates-formes - Composants des échafaudages

Sur cette page

[Quelles sont les consignes de sécurité générales pour monter un échafaudage?](#)

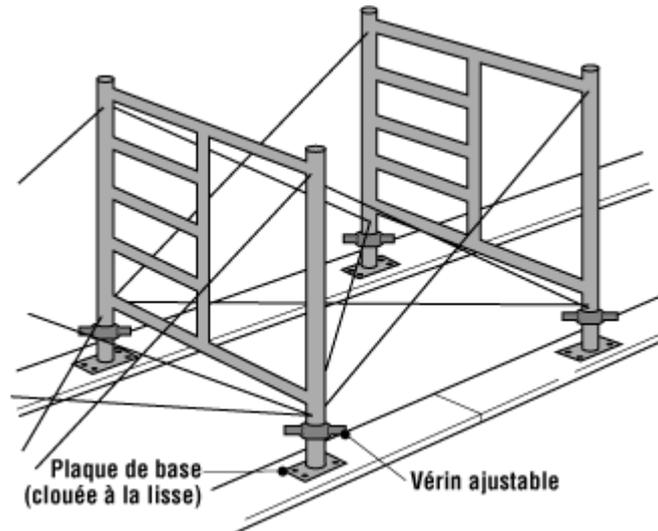
[Quels sont les éléments dont il faut tenir compte pour installer des garde-corps?](#)

[Quelle est la règle d'or concernant la stabilité des échafaudages?](#)

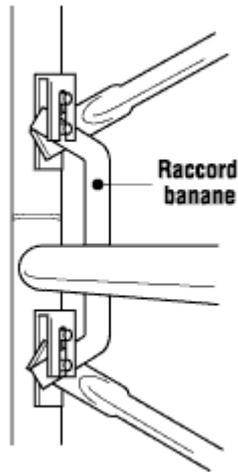
Quelles sont les consignes de sécurité générales pour monter un échafaudage?

- Consulter la réglementation et les normes locales en matière de santé et de sécurité pour connaître les exigences qui s'appliquent à la conception et à l'assemblage des échafaudages.
- Choisir l'échafaudage qui convient le mieux aux travaux à effectuer.
- Monter toutes les pièces de l'échafaudage selon les instructions du fabricant.
- Sélectionner l'échafaudage en fonction des critères suivants :
 - la hauteur requise,
 - le type et la durée des travaux à réaliser,
 - les conditions météorologiques probables,
 - le poids des travailleurs, des matériaux et de l'équipement,
 - l'emplacement,
 - la circulation des piétons.
- Monter l'échafaudage sur une base qui pourra supporter toutes les charges, y compris celles des matériaux et de l'équipement.
- S'assurer que les assises sont fermes et de niveau. Enlever la boue et le sol mou et les remplacer par du gravier ou de la pierre concassée.

- S'assurer que la structure repose sur des lisses appropriées et qu'elle est munie de plaques de base.



- Poser les pieds de l'échafaudage au centre de lisses de terre en planches de 50 mm x 250 mm (2 po x 10 po). Les lisses doivent dépasser la base de l'échafaudage par au moins 610 mm (2 pi) et être suffisamment longues pour supporter au moins deux pieds de l'échafaudage.
- Installer l'échafaudage sur des vérins à vis; ils permettront de faire des réglages fins pour le maintenir d'aplomb et de niveau.
- Prendre des précautions supplémentaires lorsqu'il faut installer l'échafaudage sur un sol gelé; celui-ci, en dégelant, pourrait s'imbiber d'eau et perdre sa capacité à supporter des charges.
- Contreventer les deux côtés de chaque cadre du plan vertical. Installer des contreventements horizontaux au joint de chaque troisième traverse des cadres. Souvent, ce contreventement est attaché au point d'amarrage à la structure.
- Ne jamais forcer les contreventements pour les installer. Remettre plutôt l'échafaudage de niveau pour faciliter leur installation.
- Utiliser des dispositifs d'accouplement pour assembler les cadres et empêcher ainsi les joints de se séparer.
- N'utiliser ni clous ni aucun autre dispositif pour remplacer les pièces de rétention adéquates recommandées par le fabricant.
- Fixer ou attacher l'échafaudage à une structure solide comme il se doit.
- Utiliser un filet de protection contre les débris, une plate-forme de rattrapage ou une structure du même type pour attraper tout objet qui pourrait tomber.



Quels sont les éléments dont il faut tenir compte pour installer des garde-corps?

Le garde-corps doit comprendre :

- une traverse supérieure, installée à 1 m (40 pouces) au-dessus de la plate-forme;
- une traverse centrale, à l'intérieur des cadres, à mi-hauteur entre la plate-forme et la traverse supérieure;
- un garde-pieds de 100 mm (4 pouces) de hauteur, fixé à la face inférieure des cadres;
- les cadres et les traverses doivent résister à une force d'au moins 900 N (200 lb) appliquée en n'importe quel point, ou à toute force à laquelle ils sont susceptibles d'être soumis. Les exigences exactes en matière de charge pourraient varier en fonction de l'article mis à l'essai et de l'emplacement où a lieu l'essai. S'assurer de vérifier la réglementation locale en matière de santé et de sécurité pour bien connaître les exigences applicables.

Quelle est la règle d'or concernant la stabilité des échafaudages?

Le rapport entre la hauteur de l'échafaudage et la largeur de sa base ne doit jamais dépasser 3, sauf si l'échafaudage :

- est fixé à une structure;
- est stabilisé par des haubans;
- est sécurisé par des porte-en-dehors ou des stabilisateurs pour maintenir ce rapport.

Avertissement

Bien que le CCHST s'efforce d'assurer l'exactitude, la mise à jour et l'exhaustivité de l'information, il ne peut garantir, déclarer ou promettre que les renseignements fournis sont valables, exacts ou à jour. Le CCHST ne saurait être tenu responsable d'une perte ou d'une revendication quelconque pouvant découler directement ou indirectement de l'utilisation de cette information.